PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 7 juin 2021

ORGANISATION DES REUNIONS ELECTORALES DANS LE RESPECT DES MESURES BARRIERES À PARTIR DU 9 JUIN

À partir du 9 juin, les conditions d'organisation des réunions électorales évoluent.

Ainsi, dans les **établissements recevant du public** en intérieur et en extérieur, l'accueil se fait dans le respect d'une jauge maximale de 65 % de la capacité d'accueil, avec l'obligation d'être assis. Le nombre de participants ne peut pas excéder 5 000 personnes en intérieur et en extérieur, avec présentation du pass sanitaire à l'entrée lorsque l'on dépasse 1000 personnes.

Sur la **voie publique ou dans un lieu ouvert au public**, le nombre de participants ne peut excéder 5 000 personnes assises avec présentation obligatoire du pass sanitaire pour toute manifestation supérieure à 1 000 personnes. Les réunions debout ne peuvent accueillir plus de 50 personnes qui doivent respecter les distanciations sociales.

Service communication et représentation de l'État
Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme
@Prefet80
51, Rue de la République
80000 Amiens